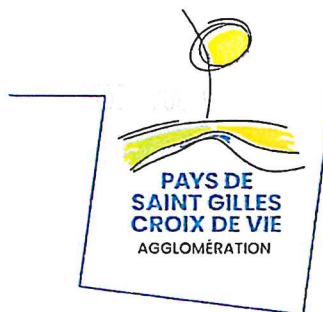




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 28

DELIBERATION
n° 2025 - 04 - 13

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le **24 JUL. 2025**

ID : 085-200023778-20250717-DL2025_04_13-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphane JACOMINO, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Christine CRESTOIS / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Tiphane JACOMINO à Olivier ROBIC / Evelyne CHAUVEL à Vincent PIPAUD.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Demande de subvention Fonds Vert -
Développement des mobilités durables en zones
rurales pour l'élaboration du Schéma Directeur
Cyclable et des modes actifs du Pays de Saint
Gilles Croix de Vie Agglomération**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération engage l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable, élargi aux modes actifs, afin de structurer sa politique en faveur des mobilités durables. Ce document stratégique constituera une véritable feuille de route pour le développement des aménagements cyclables et piétons à l'échelle du territoire, en intégrant pleinement les enjeux d'intermodalité et de continuité des itinéraires.

Conformément aux recommandations issues de l'étude stratégique des déplacements, menée en 2023, ce schéma aura pour objectif de renforcer la mobilité du quotidien (domicile-travail, domicile-école) tout en optimisant l'existant, notamment les infrastructures à vocation touristique. Il permettra de guider l'action de la collectivité de manière opérationnelle en priorisant les projets structurants, en anticipant les besoins futurs, et en assurant une articulation entre les différents modes de déplacement.

Enfin, ce projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique portée par la collectivité. Il vise à favoriser une mobilité décarbonée, limiter l'usage de la voiture, réduire les nuisances et préserver les espaces naturels par une optimisation des aménagements.

L'élaboration du Schéma Directeur Cyclable et des modes actifs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie peut être éligible au fonds de l'Etat Fonds Vert Développement des mobilités durables en zones rurales dans le cadre du volet 1 Elaboration d'une stratégie de mobilité.

Le taux de financement des projets éligibles et retenus par le biais du Fonds Vert peut atteindre 25 % pour les projets portés par une Communauté d'Agglomération ayant le statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale.

Le coût du projet s'élève à 50 150 € HT.

Dépenses prévisionnelles de l'opération		Ressources prévisionnelles de l'opération		
Libellé	Montant (HT)	Libellé	Montant (HT)	Taux
Etude	50 150,00 €	Etat - Fonds Vert développement des mobilités	12 537,50 €	25,00 %
		Autofinancement	37 612,50 €	75,00 %
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	50 150,00 €	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)	50 150,00 €	100,00 %

Le Conseil Communautaire est invité à arrêter les modalités de financement de la demande de subvention Fonds Vert Développement des mobilités durables en zones rurales pour l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable et des modes actifs.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le BP 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2025,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de confirmer la volonté de la Communauté d'Agglomération d'élaborer un Schéma Directeur Cyclable et des modes actifs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement relatif à la demande de subvention Fonds Vert Développement des mobilités durables en zones rurales pour l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable et des modes actifs, et de solliciter une aide de l'Etat de 12 537,50 € soit 25 % du coût du projet d'un montant de 50 150 € HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Denise RÉNAUD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 JUIL. 2025

Givrand, le 22 juillet 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.